Zeitschrift: Annuaire suisse de science politique = Schweizerisches Jahrbuch für

Politische Wissenschaft

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft

Band: 13 (1973)

Artikel: La discipline électorale en suisse : le cas des élections au Conseil

national sous le système majoritaire (1848-1918)

Autor: Andrey, Georges

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171835

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA DISCIPLINE ÉLECTORALE EN SUISSE

Le cas des élections au Conseil national sous le système majoritaire (1848-1918)¹

par Georges Andrey,
Dr. ès lettres, Collaborateur scientifique
Centre de recherche de politique Suisse, Berne

I. Remarques préliminaires, définitions, méthode

Commentant le résultat des élections au Conseil national dans le canton de Lucerne en 1851, un journal écrivait: "Les deux partis ont voté comme un seul homme pour leurs candidats; une seule voix a été perdue. Voilà ce que nous appelons de la discipline" (Luzerner Volksblatt, 86, 1851. C'est nous qui traduisons et soulignons).

Cette définition est également la nôtre. Donc, par discipline électorale, nous n'entendons pas ici la participation au scrutin, mais un autre type de comportement, dicté par le rôle des formations politiques dans les élections et s'exprimant très souvent par le faible écart de voix séparant entre eux deux ou plusieurs candidats d'un même parti ou d'une même coalition de partis, qu'ils soient élus ou non.

Tel est le phénomène par lequel se manifeste ce que nous appelons la discipline électorale. Cette manière, toute spontanée, de concentrer les voix retient particulièrement l'attention ici, étant donné l'époque envisagée: non seulement les électeurs suisses font alors leur apprentissage au niveau de la politique fédérale, mais les institutions électorales créées en 1848 forment un ensemble de conditions qui, dans l'ensemble, ne favorisent guère la discipline. L'absence de critère de liste dans le comptage des voix — il s'opère uniquement en fonction des individus, en conséquence directe du système majoritaire plurinominal — pousse le citoyen à donner la priorité à la personnalité des candidats plutôt qu'à un parti considéré globalement et abstraction faite des individus. La confection et la publication de listes ne sont du reste prévues ni dans la loi fédérale du 21 décembre 1850, ni dans celle du 19 juillet 1872. En outre, la pluralité des candidats et des partis, dans les grands arrondissements surtout où l'on voit s'affronter les tendances les plus diverses — socialistes, "politique sociale" ou démocrates, radicaux, libéraux, droite réformée et conservateurs catholiques,

¹ L'étude que voici prend place dans une vaste enquête, en équipe, sur les élections au Conseil national, enquête dirigée par le professeur E. Gruner, du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne. Les collaborateurs ont procédé entre eux à une répartition des travaux pour la rédaction desquels chacun assume sa part de responsabilité

sans parler des dissidences et groupuscules de tout genre — ne laisse à l'électeur que l'embarras du choix. Comment réagit-il face à cette situation, c'est la question centrale autour de laquelle gravitent les divers aspects traités dans cet article.

Précisons-en d'abord le contenu. Les lignes qui suivent ont pour double but de proposer une méthode d'analyse et de présenter quelques-uns des principaux résultats qui en découlent. Dans l'un et l'autre cas en effet, jamais encore à notre connaissance le thème en question n'a été traité de manière spécifique, que ce soit en Suisse ou à l'étranger. Progressant sur une terre vierge, nous avons donc disposé d'une grande liberté de mouvement. La satisfaction du chercheur de conquérir de nouveaux espaces s'est assortie néanmoins d'une prudence sans relâche face à l'inconnu et aux dangers que représentait un terrain quelque peu mouvant. Nous voulons parler de l'état parfois insatisfaisant des sources. Non seulement il arrive que les résultats officiels des élections pèchent par inexactitude voire carrément par défaut, surtout au début de la période, mais les textes de lois eux-mêmes demeurent longtemps peu explicites. C'est le cas par exemple du sort des bulletins blancs et nuls ainsi que de leur rôle dans la détermination de la majorité absolue. Laissant aux cantons le soin d'organiser les élections au Conseil national selon la procédure en vigueur chez eux pour les scrutins non fédéraux, la Confédération a évité d'abord de légiférer de manière trop précise. Malgré les problèmes d'interprétation qui, de la sorte, n'ont cessé de surgir, il fallut attendre 1890 pour acquérir l'uniformité dans le mode d'obtention de la majorité absolue.

Tableau 1: Exemple de discipline électorale 1

| Nom | Liste | Voix | | |
|---------------|------------------------|----------------------|------------------------------------|--|
| | | En valeur absolue | En % des bulletins valables (4052) | |
| Pottier, AM. | radicale | 2669 | 65,9 D | |
| Barmann, M. | radicale | 2663 | 65,7 | |
| Claivaz, M. | conservatrice-libérale | 1315 | 32,5 D | |
| De Bons, ChL. | conservatrice-libérale | 1134 | 28,0 | |

¹ Election principale de 1854, arrondissement 47 (Bas-Valais), premier et unique scrutin (2 sièges). D = Discipline électorale. On le voit, il y a discipline envers la liste radicale (0,2 % de différence de voix) et envers la liste conservatrice-libérale (4,5 %).

La discipline électorale, notion éminemment qualitative en soi, s'exprime cependant, dans le sens où nous l'entendons, à travers une réalité quantifiée: les résultats chiffrés du scrutin, plus précisément le nombre de voix échues à chaque candidat. Calculés en pourcentages des bulletins valables, les suffrages révèlent des écarts plus ou moins considérables dont le maximum et le minimum, théoriques, sont respectivement de 100% et de 0%. Dans le premier cas, il s'agira d'une indiscipline maximale, dans le second d'une discipline maximale. La limite à tracer entre ces deux extrêmes sera toujours arbitraire. L'examen des résultats

électoraux montre cependant l'existence la plus fréquente d'écarts généralement faibles, inférieurs à 20 ou 30%. Adopter un tel ordre de grandeur comme expression de la discipline n'aurait pas permis de différencier suffisamment l'analyse. Nous avons donc délibérément choisi un critère beaucoup plus sévère et considéré tout écart de voix égal ou supérieur à 5% comme étranger à une attitude de discipline.

Un exemple, pris dans les documents même servant de base à notre étude, illustrera et justifiera cette méthode (tableau 1). La discipline constatée s'insère dans le contexte d'une situation électorale sans équivoque: il s'agit d'un duel mettant aux prises radicaux et conservateurs-libéraux du Bas-Valais en 1854. Les premiers, en un seul tour de scrutin, l'emportent sur les seconds, d'ailleurs moins unis que leurs adversaires (4,5% de différence, au lieu de 0,2% dans l'autre liste). Une indiscipline des électeurs radicaux les aurait peut-être privés de la victoire au premier tour. Quant aux libéraux, leur défaite eût été encore plus nette s'ils s'étaient montrés indisciplinés. Il apparaît donc que l'attribution à la discipline d'un contenu limité permet d'en faire ressortir l'importance comme facteur de succès dans la compétition électorale.

En revanche – et c'est une seconde conclusion à tirer de l'exemple cité – la discipline électorale est tributaire, au plan de cette même lutte, d'une certaine transparence de la conjoncture politique. Or, par sa clarté, la situation électorale qu'on lit à travers le tableau 1 doit être qualifiée d'exemplaire. Les cas moins limpides sont multitude, pour les raisons les plus diverses: pléthore de candidats, présence de candidatures dissidentes ou surnuméraires (le nombre de candidats d'un même parti est supérieur au nombre de sièges disponibles), cumuls tactiques sur un ou plusieurs noms (afin de brouiller le jeu du parti adverse), absence ou au contraire multiplicité de listes électorales, etc. . . . Plusieurs de ces conditions s'expliquent par le faible degré d'organisation des partis cantonaux. Au lieu d'être fortement structurées comme elles le sont de nos jours, les formations politiques des cantons suisses ont longtemps constitué, au XIXe siècle, un ensemble disparate d'instances régionales qui, lors des élections, présentaient souvent leurs propres candidats. La procédure du dépôt de liste n'étant pas prévue par la législation fédérale, on comprend qu'une telle situation se soit maintenue parfois très longtemps et que les candidats d'un même parti aient été fréquemment en surnombre. Les exceptions confirmant la règle, la confection de listes uniformes ne se généralise que vers les années 1880-1890, parallèlement au mouvement de centralisation cantonale des partis.

Définie comme elle l'a été, la discipline peut être étudiée à divers niveaux et en fonction de plusieurs critères. La distribution dans le temps (1848–1918) et l'espace (cantons, arrondissements) s'impose comme double et universel niveau d'analyse. S'y joint dans le cas particulier celui des partis, facteur essentiel de la compétition électorale, qu'il serait d'ailleurs possible de combiner avec les deux premiers: opération intéressante mais à laquelle, faute de place, nous avons renoncé. Quant aux critères, nous en avons aussi retenu trois: la "fréquence", la "qualité" et la "complexité".

La fréquence résume une double opération: d'abord un simple décompte des cas de discipline, abstraction faite de toute subdivision interne (tableau 3, colonne 2); puis le calcul d'un quotient par rapport aux candidats, méthode qui constitue un essai de mesure de cette fréquence (quotient élevé = haute fréquence; quotient faible = basse fréquence). Sous le terme de qualité, nous avons tenté ensuite une approche moins quantitative de la discipline, tout en prenant une base chiffrée, l'univers des cas de discipline. Appréciée en fonction des possibilités offertes à l'électorat de manifester sa discipline, celle-ci est dite forte s'il a épuisé ces possibilités, faible dans le cas contraire. Elles sont considérées comme épuisées si tous les candidats d'une même parti ou d'une même coalition de partis sont inclus dans le cas de discipline, comme non épuisées si une fraction seulement d'entre eux le sont (tableau 2). Le troisième critère, dit de complexité, vise à isoler des autres les cas de discipline de coalition, c'est-à-dire ceux où la discipline a lieu lors d'arrangements ou d'ententes, tacites ou explicites, entre deux ou plusieurs formations politiques. Nous distinguerons donc les cas de discipline simple se rapportant à des candidats soutenus par un seul parti, des cas de discipline de coalition, impliquant des candidats bénéficiant au moins d'un double appui (tableau 2). Comme on le voit, il convient de donner à notre terme de coalition un sens très large, qui va du simple arrangement dépourvu de toute concertation préalable à la véritable alliance conclue en bonne et due forme.

Avant de fournir un exemple de ces trois critères de discipline, quelques remarques sur certains points de notre méthode s'imposent. Disons-le d'emblée, la complexité et la variété des conditions électorales rendent vulnérable et quelque peu aléatoire toute quantification de la discipline. Une difficulté a consisté, entre autres, à trouver un mode de calcul adéquat de la fréquence. Consultés, des mathématiciens et statisticiens ont confirmé notre embarras. Le plus simple consisterait donc à ne pas s'en mêler. Il s'agirait là d'une solution de facilité et le problème resterait entier. Expliquons-nous. Le phénomène de la discipline électorale existe et une première opération, élémentaire mais essentielle, s'avère indispensable: compter les cas concrets de discipline, tels qu'ils figurent dans la colonne 2 du tableau 3. Mais, considérée isolément, cette série de chiffres bruts n'a guère de signification. Une foule de facteurs, quantitatifs et qualitatifs, l'ont infléchie, notamment l'évolution du nombre de partis, d'arrondissments, de candidats (facteurs quantitatifs), le degré d'organisation et de cohésion interne des formations politiques, l'intensité de la lutte électorale, la participation au scrutin (facteurs qualitatifs). L'idéal aurait consisté à pouvoir tous les inclure, en les pondérant chacun selon leur importance, dans une seule et même calculation, formule dont la réussite relève encore, dans l'état actuel de la science politique, de l'utopie. Il est cependant apparu, parmi les facteurs mentionnés, que l'effectif des candidats exerçait une influence déterminante sur le nombre des cas de discipline. Elément qui a dicté finalement notre choix, après bien d'autres tentatives. Le quotient ainsi obtenu n'a d'ailleurs rien d'aberrant et son interprétation, loin de contredire des données historiques au respect desquelles nous sommes

très sensible de par notre formation d'historien, a permis au contraire d'en rendre compte de façon parfaitement logique.

Un point mérite toutefois qu'on s'y arrête un instant, pour éviter toute méprise sur notre méthode. Il concerne les candidats. Il ne s'agit pas seulement — détail capital — de ceux sur lesquels porte la discipline, mais des autres aussi qui, certaines années et dans certains cantons ou arrondissements, sont parfois majoritaires par rapport aux premiers. Le calcul du quotient

nombre de cas de discipline

vise donc à exprimer la présence ou l'absence de la discipline et plus précisément l'augmentation ou la diminution des cas de discipline par rapport à l'univers des candidats, inclus ou non dans ces cas. Problème à ne pas confondre avec celui de l'accroissement ou de la réduction de la discipline elle-même, qui touche au domaine de la qualité. Précisons notre but en disant que l'étude de la fréquence a pour objet principal l'examen du rôle joué par les facteurs externes à la discipline (ils coïncident grosso modo avec les facteurs quantitatifs énumérés ci-dessus), tandis que l'analyse de la qualité et de la complexité tend plutôt à concentrer l'attention sur les facteurs internes de la discipline, afférant au comportement électoral proprement dit.

Une objection pourrait nous être faite au sujet de la définition du "cas de discipline", dans lequel il n'est pas tenu compte du nombre de candidats. On observera en effet très justement qu'un cas de discipline à deux ou trois candidats n'a pas la même valeur, le même poids qu'un cas à sept ou huit candidats, par exemple. Or dans un arrondissement à deux sièges, la discipline sera qualifiée de "forte" dès qu'elle portera sur deux candidats, mais si elle ne porte que sur sept candidats dans un arrondissement à huit sièges, elle sera dite "faible" puisque, dans ce cas et selon notre terminologie (voir p.10), les possibilités de l'électeur ne seront pas épuisées, alors qu'elles le seront dans l'arrondissement à deux sièges. Par le fait même, on comprend aussi que les petites circonscriptions — c'est-à-dire faiblement dotées en sièges — aient tendance à être plus "fortement" disciplinées que les autres.

Ce privilège des petites circonscriptions constitue, nous le reconnaissons, l'un des inconvénients majeurs de notre méthode. Il importe néanmoins de souligner combien sa portée s'en trouve réduite, grâce à la conjonction de plusieurs facteurs. Réduite d'abord par le fait que la "forte" discipline y ait souvent rendue difficile par l'absence de compétition électorale, à cause de la position hégémonique d'un parti voir de la présence d'une seule et unique formation politique. Par le fait aussi qu'en cas de lutte, les situations confuses n'épargnent pas davantage les petits que les grands arrondissements: querelles intestines, candidatures dissidentes, etc. Par le fait enfin qu'en l'absence de telles vicissitudes, la discipline est effectivement, pour l'électeur du petit arrondissement, plus facile que pour le concitoyen votant dans une grande circonscription. Mais surtout nous

rencontrons un obstacle dirimant, de nature méthodologique, à vouloir retenir le nombre de candidats inclus dans les cas de discipline. Etant donné la grande diversité des arrondissements d'une part, la variation continuelle, dans l'espace et le temps, de leur dimension d'autre part, toute comparaison des cas de discipline qu'on y rencontre deviendrait impossible. L'utilisation du couple ,,totalité/nontotalité" appliqué aux candidats, formule que nous avons proposée, apparaît donc en définitive comme la moins sujette à caution.

Tableau 2: Exemple de "fréquence", de "qualité" et de "complexité" de la discipline électorale. 1

| Candidat | Voix En val. abs. | En % des bull. val. | et appuis de | | Critère d Fré- quence | e disciplin Qua- lité | e ² Comple- xité | |
|---------------|-------------------------|------------------------|----------------|----|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| | | (11743) | parti* Soc. | | Lib. | | | |
| Lachenal, LA. | 10683 | 90,9 | | ** | * | Dissiml | Dies | Disc. do |
| Fazy, H. | 10428 | 88,8 | | ** | * | Discipl. | Disc. faible ⁴ | Disc. de coalition |
| Ador, G. | 9888 | 84,2 | | * | ** | Non-disc. ³ | | |
| Favon, G. S. | 6233 | 53,0 | * | ** | | Dissipl | Dies | Disa da |
| Vincent, A. | 6124 | 52,1 | * | ** | | Discipl. | Disc. forte ⁵ | Disc. de coalition |
| Ramu, A. | 5533 | 47,1 | | | ** | D: 1 | D: | D: : 1: |
| Rutty, J. | 5434 | 46,2 | | | ** | Discipl. | Disc. forte ⁶ | Discipline simple |

¹ Election principale de 1896, arrondissement 52 (canton de Genève), premier et unique tour de scrutin (5 sièges).

L'exemple reproduit dans le tableau 2 permet de juger, sur un cas précis emprunté comme tout à l'heure à la réalité historique, du bien-fondé de notre méthode. Les données de la compétition électorale, on le voit, sont très différentes de celles observées dans le cas valaisan. Trois listes sont en présence: celle des radicaux, avec cinq candidats dont quatre du parti et un libéral (Gustave Ador, conseiller d'Etat et futur conseiller fédéral); celle des libéraux (démocrates) avec cinq candidats également dont trois du parti et deux radicaux (Adrien Lachenal, conseiller fédéral et Henry Fazy, petit-neveu de James); celle enfin, de soutien, des socialistes avec deux candidats seulement, les radicaux socialisants Georges Favon (conseiller d'Etat) et Alfred Vincent (professeur à l'Université).

² Voir explications dans le texte, p. 125.

³ Il y a théoriquement discipline entre Ador et Fazy (différence: 4,6 %), puisqu'ils font partie de la même coalition radicale-libérale. Mais il n'y a pas discipline entre Ador et Lachenal (différence: 6,7%) et comme la différence de voix entre Fazy et Lachenal (2,1%) est plus faible que celle existant entre Fazy et Ador (4,6%), nous regroupons les deux premiers candidats et faisons abstraction du troisième.

⁴ Discipline faible puisque la coalition radicale-libérale comprend trois candidats et que la discipline ne porte que sur deux d'entre eux.

⁵ Discipline forte puisque la coalition radicale-socialiste comprend deux candidats sur lesquels porte précisément l'attitude disciplinée des électeurs.

⁶ Discipline forte portant sur les deux seuls candidats sans appui de parti.

En fait la situation, qui peut paraître à première vue compliquée, est évidente pour l'électeur: elle se résume en un affrontement, assorti de concessions réciproques, entre radicaux et libéraux. Issue de la bataille: victoire complète des premiers (leurs quatre candidats radicaux sont élus) et défaite des seconds (élection du seul Ador). Les trois cas de discipline constatés reflètent fidèlement le jeu des forces en présence. Le parti démocratique, majoritaire en 1893 (3 sièges sur 5) mais mis en minorité par les radicaux lors de l'élection complémentaire de 1894, tente de reconquérir la position perdue en présentant trois candidats et en ne concédant que deux sièges à son adversaire, partiellement soutenu par les socialistes. L'électorat démocrate, alerté à la perspective d'une nouvelle défaite possible, prouve sa "forte" discipline; en vain du reste. De son côté le parti radical, animé par des hommes dynamiques – le célèbre Quatuor – et comme mis en appétit par sa victoire de 1894, ne concède qu'un seul siège aux libéraux. Quant à ses troupes, elles votent de façon plus différenciée: tandis qu'elles sont, semble-t-il, presque unanimes sur la personne des quatre candidats radicaux malgré les divergences qui tendent à les diviser, elles se montrent plus réservées à l'endroit du candidat libéral porté sur la liste.

Le corps de notre exposé s'articulera en fonction du triple niveau et du triple critère définis plus haut. La question était de savoir laquelle des deux dimensions — niveau ou critère — devait être subordonnée à l'autre. Après réflexion, nous avons décidé de ventiler chaque critère, fréquence, qualité et complexité de la discipline, aux trois niveaux des partis, de la répartition géographique et de la distribution chronologique, en commençant par cette dernière.

II. L'évolution chronologique de la discipline électorale

1. Fréquence

Au sens où nous l'entendons, répétons-le par souci de clarté, la fréquence n'est qu'une comptabilité des cas de discipline, abstraction faite de toute subdivision interne. Les ventilations interviennent plus tard, aux stades de la qualité et de la complexité de la discipline. Cette statistique du nombre total des cas de discipline figure dans le tableau 3. Avant d'en faire l'examen, quelques remarques importantes s'imposent:

- a. comme pour l'étude dans son ensemble, il ne s'agit ici que des données du premier tour de scrutin. Il eût été évidemment possible d'y inclure aussi les second et troisième tours l'étude en est d'ailleurs prévue mais nous avons craint présentement qu'une telle opération ne complique et n'allonge par trop l'analyse;
- b. les vingt-quatre millésimes retenus constituent les années des élections principales, qui se déroulaient alors tous les trois ans. En d'autres mots, nous n'avons pas tenu compte, dans cet article, des élections complémentaires;

c. les chiffres de candidats appellent une double observation. D'abord ils ne représentent pas, comme on pourrait le penser, autant de personnes différentes, mais des totaux supérieurs qui s'expliquent par la possibilité, plus ou moins largement utilisée par les intéressés, de se présenter plusieurs fois consécutivement et même simultanément (dans plusieurs arrondissements) devant les électeurs. En d'autres termes, il s'agit plus de candidatures que de candidats proprement dits. Mais — seconde remarque — ces chiffres de candidatures sont à leur tour inférieurs à la réalité. Ont en effet été éliminés les arrondissements (de 5 à 7 selon les périodes) où la discipline était, par définition, impossible, à savoir ceux dotés d'un seul siège, là où il ne pouvait y avoir, par liste, qu'un seul candidat du même parti ou de la même coalition.

Tableau 3: Fréquence de la discipline: Evolution chronologique (1848–1917)

| Année | Cas de discipline | Candidats | Quotient |
|-----------|-------------------|-----------|----------|
| 1848 | 20 | 113 | 0,18 |
| 1851 | 33 | 194 | 0,17 |
| 1854 | 34 | 183 | 0,19 |
| 1857 | 32 | 177 | 0,18 |
| 1860 | 40 | 180 | 0,22 |
| 1863 | 37 | 200 | 0,19 |
| 1866 | 40 | 209 | 0,19 |
| 1869 | 38 | 202 | 0,19 |
| 1872 | 39 | 210 | 0,19 |
| 1875 | 41 | 206 | 0,20 |
| 1878 | 43 | 210 | 0,20 |
| 1881 | 55 | 226 | 0,24 |
| 1884 | 68 | 246 | 0,28 |
| 1887 | 59 | 196 | 0,30 |
| 1890 | 44 | 195 | 0,23 |
| 1893 | 49 | 191 | 0,26 |
| 1896 | 47 | 187 | 0,25 |
| 1899 | 46 | 183 | 0,25 |
| 1902 | 46 | 206 | 0,22 |
| 1905 | 48 | 209 | 0,23 |
| 1908 | 56 | 215 | 0,26 |
| 1911 | 58 | 236 | 0,25 |
| 1914 | 48 | 191 | 0,25 |
| 1917 | 70 | 295 | 0,24 |
| 1848-1917 | 1091 | 4860 | 0,22 |

Dans sa distribution chronologique, la fréquence de la discipline, mesurée par un quotient (tableau 3), permet de dégager quatre constatations principales: la moyenne relativement médiocre de la fréquence; les valeurs sensiblement rapprochées des 24 quotients (maximum: 0,30; minimum: 0,17); la répartition de la fréquence en deux périodes, la première caractérisée par un quotient inférieur à la moyenne (1848–1878), l'autre par un quotient supérieur (1881–1917); son maximum dans les années 80. Reprenons l'examen de chacun de ces points.

a. La moyenne. La meilleure fréquence théorique ayant la valeur 0,50 – il faut deux candidats au moins pour obtenir un cas de discipline – la moyenne

- de l'ensemble de la période n'est pas très haute, puisqu'elle est de 0,22. Il faut y voir, à notre avis, l'expression des obstacles à la discipline décrits plus haut (p. 7).
- b. Les écarts par rapport à la moyenne. On pouvait les imaginer plus considérables. Le quotient le plus bas étant de 0,17 (1851), la différence par rapport à la moyenne n'est que de 0,05. La différence par rapport au quotient le plus haut, lequel est de 0,30 (1887), est également faible: 0,08. Cette relative stabilité permet d'avancer l'hypothèse d'un certain équilibre ou, si l'on préfère, d'une sorte de neutralisation réciproque des facteurs de discipline et d'indiscipline électorale. Sans prétendre les trouver tous, l'étude en développera quelques-uns dans les pages qui suivent.
- c. Les deux périodes. La fréquence, on le voit, est plus élevée dans la seconde période que dans la première. Ce fait invite à nuancer l'hypothèse que l'on vient d'énoncer et met en évidence un accroissement dans le temps de la fréquence de la discipline, explicable à la fois par des conditions externes, notamment la centralisation cantonale des partis dont nous avons déjà parlé (p. 3), processus qui facilite la discipline, et par des conditions internes, telle l'intelligence par l'électeur, qui n'est plus désormais un apprenti, de la nécessité de la discipline pour faire triompher son parti.
- d. La fréquence maximum des années 80. Les élections de 1884 et de 1887 (quotients respectifs: 0,28 et 0,30) marquent le moment de la plus haute fréquence de discipline. L'explication en est simple: dans les années 80, l'affrontement entre les principales formations politiques, radicaux d'une part, conservateurs-catholiques et réformés d'autre part, atteint son paroxysme en de nombreux cantons. En témoignent aussi bien la participation au scrutin, la plus élevée de toute la période 1848–1918, que la concentration des voix autour de 50%, expression la plus manifeste de la vivacité d'une compétition électorale. Vivacité qui entraîne, on le comprend, un net renforcement de la discipline. Nous verrons cependant qu'il existe, en l'absence de toute lutte, un autre type de discipline (voir p. 24).

2. Qualité

L'élément majeur que nous livre ici la distribution chronologique (tableau 4 et graphique 1) est indéniablement la prédominance très nette des cas de forte discipline (deux-tiers de l'ensemble). Elle met en valeur trois phases de longue durée que nous allons d'abord décrire brièvement, puis interpréter.

La première est constituée d'une dépression allant de 1854 à 1869 (six législatures). Elle est précédée de deux législatures marquées d'un premier et éphémère maximum en 1851. La seconde, typique d'une évolution en "dents de scie", marque au contraire une période de haute conjoncture: elle part de 1872 et culmine – second maximum – en 1893 (neuf législatures). Une nouvelle dépression, moins prononcée mais plus longue que la première (huit législatures), caractérise la dernière phase qui s'étend de 1896 à 1917.

Si la lecture du graphique est aisée, son interprétation ne l'est pas toujours et nos explications revêtiront parfois un certain caractère conjectural qui, nous l'espérons, ne sera pas jugé excessif.

Il ne convient pas, à notre avis, d'attribuer aux deux maxima de 1851 et de 1893 une trop grande importance. Il est cependant intéressant de constater que celui de 1893 couronne une période ascensionnelle, tandis que celui de 1851 précède une époque de longue déclivité. Une lutte, très brève mais intense, se déroule cette année-là, opposant les radicaux à l'ensemble des autres formations. Les premiers s'imposeront sans trop de peine.

La dépression de 1854 à 1869 correspond, sur l'échiquier politique, à une phase de stabilisation: c'est la consécration, dans toute sa splendeur, et l'affirmation, dans toute sa force, de la suprématie radicale. Le réaction contre cet état de fait, qui débute en 1872, est imputable à un nouveau découpage géographique des circonscriptions et surtout à la revision de la constitution fédérale, puissant facteur de relance politique. Les conservateurs-catholiques s'affirment et prennent la tête de la lutte contre la toute-puissance des radicaux, mouvement qui se perpétue jusque dans les années 90. Il est ici très intéressant de constater que la phase ascendante du graphique coïncide, dans les années 80, avec l'augmentation, observée plus haut, de la fréquence des cas de discipline.

La seconde dépression qui part du milieu des années 90 et qui se prolonge jusqu'à la Grande Guerre ne manquera pas, de prime abord, d'étonner: n'est-ce pas l'époque fameuse de la lutte contre la montée socialiste? Lutte non seulement ardente mais encore très efficace comme le prouve, en de nombreux cantons, le découragement parfois des milieux ouvriers. La qualité de la discipline électorale n'est-elle pas la condition de cette efficacité? A dire vrai, la chose ne saurait faire de doute. Mais les circonstances ont passablement changé. Le duel opposant le "bloc bourgeois" aux socialistes oblige les partis traditionnels à faire liste commune, ce qui revient à demander à l'électeur, plus souvent qu'auparavant, de faire prevue de cette discipline que nous avons dite de coalition. Or, la chose va de soi, celle-ci est moins aisée à observer que la docilité à une seule formation politique. La discipline n'aurait donc pas baissé en qualité pure, mais, rendue plus difficile par la conjoncture, elle s'exprimerait quantitativement par un nombre plus restreint des cas de forte discipline. En d'autres mots, la qualité intrisèque de la discipline se serait améliorée aux dépens de la quantité.

3. Complexité

Les données relatives à la complexité de la discipline sont contenues dans le tableau 4 et le graphique 2. Elles tendent à confirmer l'hypothèse qui vient d'être formulée concernant la difficulté accrue de la discipline: la courbe de complexité le montre clairement, les cas de discipline de coalition sont en nette

Tableau 4: Qualité et complexité de la discipline électorale – Evolution chronologique (en %)

| | Qualité ¹ | | | Complexité ² | 2 | |
|-----------|----------------------|-------------------|-------|-------------------------|-------------------------|-------|
| Année | Discipline forte | Discipline faible | Total | Discipline simple | Discipline de coalition | Total |
| 1848 | 55 | 45 | 100 | 90 | 10 | 100 |
| 1851 | 85 | 15 | 100 | 91 | 9 | 100 |
| 1854 | 62 | 38 | 100 | 82 | 18 | 100 |
| 1857 | 69 | 31 | 100 | 84 | 16 | 100 |
| 1860 | 70 | 30 | 100 | 88 | 12 | 100 |
| 1863 | 59 | 41 | 100 | 86 | 14 | 100 |
| 1866 | 50 | 50 | 100 | 78 | 22 | 100 |
| 1869 | 47 | 53 | 100 | 79 | 21 | 100 |
| 1872 | 56 | 44 | 100 | 74 | 26 | 100 |
| 1875 | 71 | 29 | 100 | 71 | 29 | 100 |
| 1878 | 60 | 40 | 100 | 81 | 19 | 100 |
| 1881 | 73 | 27 | 100 | 84 | 16 | 100 |
| 1884 | 69 | 31 | 100 | 79 | 21 | 100 |
| 1887 | 85 | 15 | 100 | 64 | 36 | 100 |
| 1890 | 75 | 25 | 100 | 73 | 27 | 100 |
| 1893 | 86 | 14 | 100 | 63 | 37 | 100 |
| 1896 | 77 | 23 | 100 | 66 | 34 | 100 |
| 1899 | 65 | 35 | 100 | 52 | 48 | 100 |
| 1902 | 74 | 26 | 100 | 54 | 46 | 100 |
| 1905 | 73 | 27 | 100 | 52 | 48 | 100 |
| 1908 | 71 | 29 | 100 | 52 | 48 | 100 |
| 1911 | 60 | 40 | 100 | 60 | 40 | 100 |
| 1914 | 60 | 40 | 100 | 44 | 56 | 100 |
| 1917 | 67 | 33 | 100 | 54 | 46 | 100 |
| 1848-1917 | 68 | 32 | 100 | 69 | 31 | 100 |

¹ Voir graphique 1.

hausse et en plus forte progression à partir de la fin des années 80. L'époque marque à la fois l'apogée de l'affrontement des partis traditionnels et le déclenchement, dans quelques cantons (Zurich, Berne), des premières offensives socialites. La réaction de défense des partis bourgeois se manifeste au cours de la décennie suivante, parallèlement à l'extension du mouvement ouvrier qui, prenant conscience de ses virtualités politiques, présente peu à peu des listes électorales dans un nombre croissant de circonscriptions. Un phénomène retient l'attention: bien que les effectifs socialistes soient encore souvent ténus et de ce fait incapables de représenter objectivement un danger réel pour les autres formations, la contre-offensive bourgeoise s'avère déjà, ici et là, d'une vigueur étonnante. L'explication en est probablement dans cette peur qui commence alors à s'emparer des vieux partis et qui va bientôt s'étendre à l'ensemble de la Suisse. En voici un exemple particulièrement significatif.

Pendant longtemps, radicaux et conservateurs-catholiques ont représenté, dans le canton de Soleure, les deux pôles d'attraction de la vie politique. Les alliances qu'ils contractaient de part et d'autre avec des formations nineures n'avaient

² Voir graphique 2.

d'autre but que de mieux se combattre. C'est ainsi qu'en 1893, année de l'entrée en scène des socialistes, les conservateurs donnent leur appui au candidat de ce parti, Othmar Kully, avocat à Dornach. Mais, en 1896, les grands ennemis de hier se réconcilient tout-à-coup et dressent une liste complète de coalition contre celle de leur nouvel adversaire, les socialistes qui, dans le seul but sans doute de se compter (candidatures-test), font cavalier seul. Le tableau 5 montre clairement la situation du point de vue de la discipline. Le duel, inégal, partage les voix en deux groupes bien distincts. Mais, chose déjà observée dans le cas genevois (tableau 2), la discipline de coalition se révèle plus difficile à respecter que celle dite simple dont les socialistes ont à faire preuve: elle est forte ici, faible là. Le décalage de voix entre les trois candidats radicaux, sortis en tête, et le conservateur Glutz, bien que très faible — la différence entre le premier et le dernier élu n'est que de 5,4 % — tend à prouver que les électorats radical et conservateur ont peine à oublier leur ancien réflexe d'hostilité mutuelle.

Tableau 5: Exemple de discipline de coalition contre les socialistes 1

| Candidats | Voix En val. | Appart. polit.** et appuis de parti* | | | Critère de discipline | | | |
|---------------|-----------------|---|------|------|-----------------------|----------------|------------------------------|-----------------|
| | abs. | bull. val. (8582) | Soc. | Rad. | Cons. cath. | Fré- quence | Qua- lité | Comple- xité |
| Gisi, J. | 7376 | 85,9 | | ** | * | Dissipl | Dissipl | Discipl, de |
| Vigier, W. | 7220 | 84,1 | | ** | * | Discipl. | Discipl. faible ³ | coalition |
| Brosi, A. | 7081 | 82,5 | | ** | * | | laible | |
| Glutz, J. | 6917 | 80,5 | | * | ** | Non-dis. | 2 | |
| Fürholz, W. | 1082 | 12,6 | ** | | | | | |
| Kessler, E. | 942 | 10,9 | ** | | | Discipl. | Discipl. | Discipl. |
| Guldimann, H. | 900 | 10,4 | ** | | | | forte4 | simple |
| Stuber, A. | 895 | 10,4 | ** | | | | | • |

¹ Election principale de 1896, arrondissement 24 (canton de Soleure), premier et unique tour de scrutin (4 sièges).

III. La distribution géographique de la discipline électorale

L'arrondissement fédéral constitue l'entité de base pour l'étude géographique des élections au Conseil national. Mais il convient, à notre avis, de ne pas négliger d'autres niveaux d'analyse, ceux de la commune, du district et du canton. La place qui nous est impartie ne nous permet pas de les envisager tous; nous n'avons retenu que l'arrondissement et le canton, leur dimension étant d'ailleurs

² Il y a théoriquement discipline entre Brosi et Glutz (différence: 2,0), puisqu'ils font partie de la même coalition radicale-conservatrice. Mais il n'y a pas discipline entre Glutz et Gisi (différence: 5,4%) et comme la différence de voix entre Brosi et Vigier est plus faible que celle existante entre Brosi et Glutz, nous regroupons les trois premiers candidats et faisons abstraction du dernier.

³ Discipline faible puisque la coalition radicale-conservatrice comprend quatre candidats et que la discipline ne porte que sur trois d'entre eux.

⁴ Discipline forte portant sur les quatre candidats de la liste socialiste.

parfois identique (c'est le cas notamment pour les petits cantons). Nous avons même accordé une certaine priorité au canton, pour une double raison: le respect dû à tout ce qui fait sa spécificité historique d'une part, la commodité technique de sa représentation cartographique d'autre part. L'arrondissement, non seulement revêt parfois, dans ses contours géographiques, un caractère assez artificiel, mais les nombreux remaniements qui l'ont affecté de 1848 à 1917 — parmi les principaux, citons ceux des années 1851, 1863, 1872, 1881, 1890 et 1902 — compliquent singulièrement son report sur la carte. La circonscription électorale demeure néanmoins une pièce maîtresse du jeu politique. Il apparaît en effet que ses découpages successifs ont répondu à des visées stratégiques bien précises tout au long de l'époque en question, visées dont l'examen serait du plus haut intérêt, mais qui n'ont pas de lien absolument direct avec notre sujet.

Tableau 6: Fréquence et qualité de la discipline électorale: Distribution par cantons

| | Fréquence 1 | | | | Quar- | Qualité | | |
|------|---------------------|--------|--------|-------|-------|--------------------|----------------|------|
| Rang | Canton | Cas de | e Can- | Quo- | tile | Forte | Canton | Rang |
| | | disci- | di- | tient | | disci- | | |
| | | pline | dats | | | pline ² | | |
| 1 | Lucerne | 73 | 216 | 0,338 | | 100 | Schaffhouse | 1 |
| 2 | Fribourg | 56 | 183 | 0,306 | | 100 | Glaris | 2 |
| 3 | Genève | 58 | 206 | 0,282 | I | 94,52 | Lucerne | 3 |
| 4 | Valais | 38 | 138 | 0,275 | | 94,33 | Schwyz | 4 |
| 5 | Tessin | 69 | 256 | 0,270 | | 91,30 | Tessin | 5 |
| 6 | Soleure | 37 | 142 | 0,261 | | 91,07 | Fribourg | 6 |
| 7 | Berne | 224 | 963 | 0,233 | | 89,47 | Valais | 7 |
| 8 | Neuchâtel | 45 | 198 | 0,227 | II | 86,30 | Saint-Gall | 8 |
| 9 | Saint-Gall | 73 | 343 | 0,213 | | 85,71 | Bâle-Campagne | 9 |
| 10 | Zurich | 139 | 654 | 0,213 | | 78,38 | Soleure | 10 |
| 11 | Argovie | 72 | 350 | 0,206 | | 76,92 | Grisons | 11 |
| 12 | Vaud | 84 | 420 | 0,200 | | 75,56 | Neuchâtel | 12 |
| 13 | Appenz. R. E. | 13 | 66 | 0,197 | III | 58,62 | Genève | 13 |
| 14 | Schwyz | 15 | 77 | 0,195 | | 55,80 | Berne | 14 |
| 15 | Bâle-Campagne | 21 | 108 | 0,194 | | 54,17 | Argovie | 15 |
| 16 | Schaffhouse | 13 | 76 | 0,171 | | 53,57 | Vaud | 16 |
| 17 | Thurgovie | 28 | 172 | 0,163 | | 52,52 | Zurich | 17 |
| 18 | Glaris | 6 | 42 | 0,143 | IV | 50,00 | Thurgovie | 18 |
| 19 | Bâle-Ville | 14 | 120 | 0,117 | | 42,86 | Bâle-Ville | 19 |
| 20 | Grisons | 13 | 130 | 0,100 | | 38,46 | Appenz. R. E. | 20 |
| | Suisse ³ | 1091 | 4860 | 0,224 | | 68,29 | | |
| | Médiane: 0,209 |) | | | | | Médiane: 77,65 | |

¹ Voir carte.

² En % du total des cas de discipline,

³ Les 5 cantons restants — Uri, Obwald, Nidwald, Zoug, Appenzell-Rhodes intérieures — forment durant toute la période (1848–1917) des arrondissements électoraux à un seul siège, c'est-à-dire des circonscriptions où, par le fait même de notre définition de la discipline, celle-ci n'existe théoriquement pas. Ils figurent en blanc sur la carte. De tels arrondissements se rencontrent encore, temporairement, dans les cantons du Valais (1848–1902), des Grisons (1848–1860) et d'Argovie (1890–1917).

1. Fréquence

Calculée selon le procédé utilisé plus haut (tableau 3), c'est-à-dire en fonction des candidats, la fréquence de la discipline permet, sur le plan de la répartition géographique, un classement qui ne manque pas d'intérêt. Celui du tableau 6 a été conçu en fonction des cantons. Répartis au moyen de la méthode des quartiles, ceux-ci composent quatre groupes que restitue la carte.

De l'examen du tableau et de la carte ressort une double constatation: d'abord la présence dans le groupe de tête (quartile I) d'une part de quatre cantons catholiques (seul Genève ne l'est pas), d'autre part de quatre cantons latins (la Suisse alémanique n'étant représentée que par Lucerne). On observe ensuite que les cantons fournissant en valeur absolue le plus grand nombre de candidats, soit dant l'ordre décroissant Berne, Zurich, Vaud, Argovie et Saint-Gall, occupent le milieu du classement (quartiles II et III).

Il ne nous est pas possible de donner de ces faits une interprétation commune. Dans le premier cas, elle serait évidemment d'ordre confessionnel ou culturel voire proprement linguistique. Il y aurait lieu d'affirmer que la Suisse latine — Romandie et Tessin — éprouverait davantage de facilité à faire preuve de discipline que la Suisse d'outre-Sarine et qu'il en serait de même des populations catholiques par rapport aux protestantes. Dans le second cas, l'explication relèverait d'un tout autre ordre d'idées et reposerait sur la dimension des arrondissements, à savoir le nombre de sièges qui leur sont attribués. En d'autres termes, la difficulté de la discipline électorale serait plus ou moins proportionnelle à l'accroissement de l'effectif des candidats.

Dans l'état actuel de nos travaux, nous ne disposons pas d'éléments d'appréciation suffisants pour juger le bien-fondé de telles hypothèses et encore moins pour accorder une préférence décisive à l'une ou l'autre d'entre elles. Voici cependant quelques remarques susceptibles d'orienter la recherche de la meilleure explication.

Les faits constatés ci-dessus sont trop évidents pour être le fruit du simple hasard. Il faut veiller cependant à ne pas surestimer la portée de leur explication, surtout celle de nature confessionnelle et culturelle qui se trouve précisément contrariée par certaines données mêmes du classement, à savoir par les positions reculées de Schwyz (catholique) et de Vaud (romand), respectivement aux quatorzième et douzième rangs et tous deux affectés d'un quotient qui les relègue au-delà de la moyenne nationale (0,224). En conséquence, nous ne pensons pas devoir insister, pour l'instant du moins, sur un tel type d'interprétation.

Ces considérations nous poussent à examiner de plus près la seconde hypothèse, bien qu'elle ne rende pas non plus un compte absolument exact de la réalité. Les arrondissements des grands cantons (Berne, etc.) sont en effet d'importante dimension, du moins en général. Celle des circonscriptions composant les premiers du classement (Lucerne, Fribourg, Valais, Tessin) est au contraire plus modeste: elles comptent le plus souvent deux sièges, quelquefois trois selon les époques. Genève fait exception, surtout depuis la fin du siècle. L'aug-

mentation constante de sa population s'exprime dans le nombre croissant de ses mandats. Mais, et là intervient un facteur complémentaire d'explication, le nombre de partis qui s'y affrontent est demeuré presque toujours faible. Il en va de même des autres cantons du groupe de tête. Ici comme là, cette situation a permis d'éviter une inflation de candidatures, facilitant ainsi la discipline. Les formations politiques en revanche prolifèrent à Bâle-Ville, Bâle-Campagne et en Thurgovie qui occupent, on le voit, la partie inférieure du classement.

2. Qualité

La comparaison avec la fréquence (tableau 6) montre d'emblée la disparité des deux classements: Schaffhouse et Glaris qui prenaient place dans le dernier groupe se trouvent maintenant en tête, tandis que Genève, en troisième position auparavant, descend au treizième rang. Schwyz pour sa part passe du troisième au premier groupe.

Constatation capitale, certains cantons gardent leur place d'honneur: Lucerne, Tessin, Fribourg et Valais, tous de confession catholique. Le fait milite en faveur de la première hypothèse avancée plus haut (p. 20). De ce point de vue, il est nécessaire de préciser que la position de tête de Schaffhouse et de Glaris – 100% de forte discipline – tient surtout de l'aléa des chiffres: leur total de cas de discipline étant très bas – respectivement 13 et 6 – la signification de leur pourcentage n'est pas considérable. L'observation vaut du reste aussi pour le canton catholique de Schwyz (15 cas de discipline au total). Ici, la discipline, d'abord inexistante, devient à partir des années 80 d'une facilité presque dérisoire par l'implantation de la suprématie conservatrice. Une évolution comparable caractérise le canton de Schaffhouse dominé, lui, par les radicaux depuis les années 80 également. Quant à Glaris, la situation électorale y est généralement peu claire, ce qui explique le nombre si faible des cas de discipline.

Pour le reste, il est capital de relever, d'une part la position reculée des quatre grands cantons de Berne, Argovie, Vaud et Zurich, situés entre le quatorzième et le-dix-septième rang, d'autre part la présence aux sept premières places de cantons dont les arrondissements sont de petite ou moyenne dimension: Schaffhouse, Glaris, Lucerne, Schwyz, Tessin, Fribourg et Valais. Double constatation qui, cette fois, vient corroborer notre seconde hypothèse.

3. Complexité

La complexité de la discipline électorale est essentiellement liée, on le sait, au problème des coalitions. Nous avons donc axé l'examen sur celles-ci, en recourant à une technique d'investigation quelque peu différente et en quittant le cadre cantonal pour descendre au niveau de l'arrondissement. Nous avons combiné le nombre des cas de coalition à deux ou plusieurs candidats et la fréquence

de la discipline de coalition. Le calcul de cette fréquence a été effectué en fonction des cas possibles de discipline de coalition. En voici un exemple. L'arrondissement oriental du canton de Vaud compte 25 cas de coalition à deux ou plusieurs candidats, dont 20 avec discipline et 5 sans discipline. Le rapport $\frac{20}{25} = 0.80$ exprime la fréquence de la discipline de coalition dans cette circonscription. Vu ce mode de calcul, la fréquence de coalition se situe donc constamment entre 0 (minimum) et 1 (maximum).

La méthode montre que la fréquence de la discipline se situe généralement à un niveau très élevé (entre 0,8 et 1,0). Elle tend encore à indiquer qu'il existe une certaine corrélation entre la fréquence des cas de coalition et la fréquence de la discipline en cas de coalition. En d'autres termes, la discipline semble augmenter avec l'accroissement du nombre de coalitions. Ce qui ne signifie pas nécessairement que la discipline de coalition soit plus facile que la discipline simple. En effet nous constatons que les arrondissements où les coalitions sont rares comptent aussi parmi ceux où la fréquence de la discipline qu'elles exigent est la plus basse.

Tableau 7: Fréquence de la discipline et partis politiques

| Parti | Cas de discipline | Candidats | Quotient | Rang |
|---------------------------|-------------------|-----------|----------|------|
| Socialistes | 124 | 368 | 0,33 | 3 |
| Démocrates et groupe de | | | | |
| Politique sociale | 148 | 376 | 0,39 | 1 |
| Radicaux | 622 | 2182 | 0,28 | 5 |
| Libéraux | 245 | 768 | 0,31 | 4 |
| Droite réformée | 78 | 280 | 0,27 | 6 |
| Conservateurs catholiques | 310 | 814 | 0,38 | 2 |
| Autres | 37 | 72 | | |
| Total | 1564 ¹ | 4860 | 0,32 | |

¹ Total supérieur à celui obtenu en faisant abstraction des partis (voir tableaux 3, 4 et 6), étant donné que dans les cas de coalition, la discipline a été comptabilisée à chacune des formations inclues dans l'entente, ce qui représente deux cas de discipline pour une coalition à deux partis, trois cas pour une coalition à trois partis, et ainsi de suite.

Cette dernière constatation est du plus haut intérêt. Elle incite à penser que les électorats n'acceptent pas toujours sans autre la politique de coalition des états-majors de parti, mais qu'ils s'y plient progressivement, au fur et à mesure de l'insertion dans les moeurs de la pratique des coalitions. Ce dernier point de vue est d'ores et déjà vérifié par l'étude chronologique de la complexité de la discipline (cf. supra, p. 16s.).

IV. La discipline électorale et les partis politiques

1. Fréquence

Le tableau 7 fournit, comme ceux du même genre (tableaux 3 et 6), un quotient permettant une comparaison des données en présence. La différence relativement faible entre les valeurs obtenues — elle est de 0,12 seulement entre le premier et le dernier classé — constitue le trait dominant qui s'en dégage. Cette faible diversification ne confère, par le fait même, que peu de signification au classement établi. L'interprétation de ce dernier nous apparaît d'ailleurs difficile. Il est néanmoins intéressant de signaler la présence aux trois premiers rangs, de formations politiques de gauche (respectivement "politique sociale" et socialistes) et de droite (conservateurs-catholiques) alors que les autres partis (dans l'ordre, libéraux, radicaux et réformés) occupent la queue du classement. Un phénomène analogue est observé de nos jours dans les élections au Conseil national: les ailes sont plus disciplinées que le centre.

La faiblesse des écarts entre quotients d'une part, leur valeur élevée moyenne de 0,32 - d'autre part, nous autorisent à parler d'une propension sensiblement égale des électorats à suivre les consignes de leur parti. De se point de vue, il est étonnant de ne pas voir les conservateurs-catholiques se distinguer de leurs concitoyens. C'est pourtant ce qu'on était en droit d'attendre de leur position de tête dans le classement du tableau 6 (distribution géographique). L'anomalie n'est pourtant pas inexplicable. Il s'agit maintenant de l'ensemble des électeurs conservateurs-catholiques de Suisse et non plus seulement, comme auparavant, de ceux de certains cantons. Entrent notamment ici en ligne de compte les importantes circonscriptions confessionnellement mixtes d'Argovie, Thurgovie, Saint-Gall et Grisons où la situation politique est souvent diffuse voire confuse. En outre, la candidature en certains arrondissements (Soleure, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Genève, Zurich) d'un seul et unique conservateur fait que, dans de tels cas, la discipline - dans le sens où nous l'avons définie (écart entre deux candidats au moins) - est théoriquement impossible en dehors des coalitions. Ces deux facteurs on naturellement entraîné une baisse du quotient de fréquence de la discipline conservatrice.

Tableau 8: Partis politiques, qualité et complexité de la discipline (en pourcentage des cas de discipline)

| Parti | Qualité | | | Complexité | | |
|------------------|-------------------|------------------|-------|-------------------|-------------------------|-------|
| | Discipline faible | Discipline forte | Total | Discipline simple | Discipline de coalition | Total |
| Socialistes | 37,1 | 62,9 | 100 | 47,6 | 52,4 | 100 |
| Démocrates | | | | | | |
| et Polit. soc. | 31,1 | 68,9 | 100 | 28,4 | 71,6 | 100 |
| Radicaux | 38,4 | 61,6 | 100 | 59,5 | 40,5 | 100 |
| Libéraux | 38,4 | 61,6 | 100 | 36,3 | 63,7 | 100 |
| Droite réform. | 32,1 | 67,9 | 100 | 53,9 | 46,1 | 100 |
| Conservat. cath. | 16,1 | 83,9 | 100 | 57,4 | 42,6 | 100 |
| Autres | 40,5 | 50,5 | 100 | 10,8 | 89,2 | 100 |

De tels éléments d'égalisation disparaissent au niveau de la qualité de la discipline (tableau 8) et font à nouveau ressortir le degré exceptionnel de docilité de l'électorat conservateur-catholique, alors que les autres citoyens, par un comportement pratiquement semblable — taux voisins de forte discipline (entre 61 et 66%) — manifestent une plus grande indépendance vis-à-vis de leurs partis.

Ce qu'on peut appeler le phénomène catholique de la discipline – tellement il s'impose cette fois-ci avec netteté – relance l'hypothèse confessionnelle énoncée présédemment (p. 20). Il n'en est pas expliqué pour autant. Effet de la guerre du Sonderbund et du Kulturkampf? Emprise des notables et du clergé sur une masse de croyants rendus attentifs à leur "religion en danger"? Influence d'une certaine conception, plus rigide autrefois qu'aujourd'hui, de l'autorité? Autant d'arguments susceptibles assurément d'éclairer le chercheur et qu'il serait faux d'écarter a priori. Nous penchons toutefois pour une interprétation moins linéaire et préférons combiner l'explication spécifiquement religieuse et celle, exposée tout à l'heure (p. 20 s.), des conditions politiques et électorales propres à chaque arrondissement (nombre de partis et de sièges). L'existence dans les cantons de Lucerne, Fribourg et Valais, de plusieurs et très anciens arrondissements où, de 1855 - ou à peu près - à 1917, les conservateurs ont détenu sans interruption soit un monopole absolu, soit une position dominante, rend plausible ce mode d'interprétation. En effet, nous l'avons déjà dit (p. 15), on rencontre, outre celle constatée en cas de lutte, une discipline de haute qualité qui se manifeste en l'absence de toute compétition électorale. C'est précisément le cas dans plusieurs des régions catholiques énumérées. Nous l'appellerons, faute d'une expression plus heureuse, discipline de coercition. Elle relève d'un contrôle exercé par la société sur l'électeur. Ce qui peut nous renvoyer certes à une interprétation basée sur le rôle de l'autorité. Mais aussi au mode de scrutin et plus précisément au secret du vote. Or, sur le plan fédéral, celui-ci n'est assuré que depuis 1872 (art. 8 de la loi du 19 juillet). Ce même article impose cependant le dépôt d'un bulletin manuscrit: les bulletins imprimés ne seront autorisés qu'à partir de 1875. Il va de soi qu'à la campagne, où chacun se connaît, la pratique manuscrite n'a guère contribué à assurer un secret absolu. Les arrondissements catholiques ci-dessus étant tous ruraux et, au surplus, composés souvent de petites communes, on saisit la portée de la mesure. Voici d'ailleurs, pour illustrer ce point et celui, plus général, des méthodes détournées par lesquelles il était possible de contrôler l'individu, l'exemple particulièrement significatif du canton de Lucerne. Aux termes d'un décret en date du 24 septembre 1872, les élections au Conseil national s'y déroulaient en assemblée communale. Un appel nominal signalait d'abord présences et absences. Après distribution des bulletins de vote, vierges, chaque électeur remplissait le sien de sa propre main, les analphabètes étant tenus de s'adresser pour cela à un membre du bureau électoral. Les électeurs défilaient alors devant l'urne dans laquelle ils déposaient leur bulletin. L'opération terminée, on procédait au dépouillement du scrutin en présence de toute l'assemblée. Un à un, les bulletins étaient ouverts par un premier scrutateur qui les transmettait au président du bureau, lequel lisait à haute voix les noms y figurant. Le second scrutateur prenait également connaissance immédiate de chaque bulletin, "pour authentifier" ("zur Erwahrung"), dit le texte officiel (article 17), l'acte présidentiel.

On le voit, le respect du secret de vote était plus formel que réel. Sans parler du cas des analphabètes, trop évident, plusieurs procédés assuraient la surveillance de l'électeur lucernois. L'appel nominal permettait en premier lieu de dépister les absences qui pouvaient paraître injustifiées. Puis il était relativement facile de faire coïncider l'ordre dans lequel les électeurs défilaient et celui dans lequel s'opérait le dépouillement du scrutin: il suffisait pour cela d'un peu de précaution de la part du premier scrutateur qui manipulait l'urne. Le fait que trois personnes fussent habilitées à lire les bulletins manuscrits constituait dès lors une triple identification de leurs auteurs. Enfin la lecture à haute voix désignait en sorte publiquement à l'assemblée les électeurs indisciplinés.

3. Complexité

L'analyse, au plan des formations politiques, de la complexité de la discipline (tableau 8) produit grosso modo les résultats qu'en bonne logique on en attendait: les cas de discipline de coalition sont plus rares chez les deux principaux partis (radicaux et conservateurs-catholiques) que chez les autres. Les grandes formations, conscientes de leur force, n'éprouvent pas le besoin de contracter systématiquement des alliances.

V. Conclusion

Au terme de cette trop brève étude qui constitue un bilan de l'état actuel de nos travaux sur la discipline électorale, notre conclusion s'efforcera d'en dégager les principaux résultats, encore provisoires.

Considérée dans son évolution chronologique et mesurée en fonction du nombre des candidats, la discipline électorale apparaît, dans la fréquence de ses cas, comme un phénomène en progression assez régulière. Un maximum marque toutefois les années 80, époque où la lutte entre radicaux et conservateurs catholiques a été, sur le plan des élections fédérales, la plus vive, comme le prouve notamment le taux de participation au scrutin, le plus élevé alors de toute la période 1848–1918. Ventilée dans les diverses formations politiques, la fréquence de la discipline ne témoigne pas de criantes disparités.

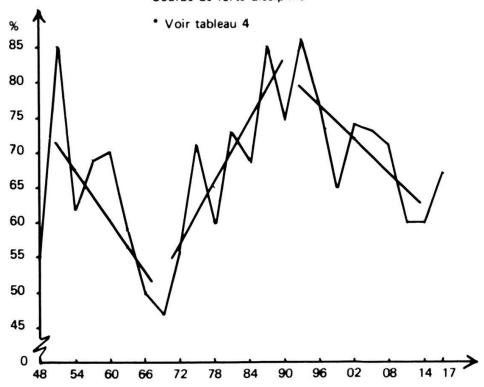
Sur l'ensemble de la période, la discipline électorale est également de bonne sinon d'excellente qualité. Elle subit néanmoins les effets de la conjoncture politique générale: fléchissement de la courbe en période de stabilisation de l'équilibre des forces, redressement en période de lutte. Qualité qui, analysée en fonction des partis politiques, s'avère nettement supérieure dans l'électorat conservateur-catholique, alors qu'il n'en est rien en ce qui concerne la fréquence. Or, la distribution géographique de la discipline (voir la carte) fait ressortir la position dominante, ou très avancé, de quatre grands cantons catholiques: Lucerne, Fribourg, Tessin et Valais, la place de Saint-Gall, bien que plus reculée, n'étant pas mauvaise non plus.

Devant cette contradiction, dont nous ignorons encore si elle est plus apparente que réelle, ce que nous avons appelé le phénomène catholique de la discipline électorale est-il mythe ou réalité? Pour le savoir, nous avons avancé deux hypothèses: l'une d'ordre confessionnel, faisant appel à des influences spécifiquement religieuses, l'autre que faute de mieux nous désignerons par le qualitatif de "géopolitique", tenant à certaines conditions propres à la structure de chaque arrondissement (nombre de sièges et de partis). Nous ne répéterons pas ce qui a été dit plus haut à l'appui de ces deux explications. Nous soulignerons seulement que ni l'une ni l'autre ne saurait, isolément, rendre compte de toute la réalité et que la meilleure interprétation semble être de les combiner, en y joignant encore divers facteurs dont le rôle pourrait, à la faveur d'une étude plus poussée, apparaître peut-être comme déterminant, tel le monde de scrutin et plus précisément l'absence, dans la loi ou la pratique, du secret de vote.

Paradoxalement, c'est la question de la complexité de la discipline qui fournit, jusqu'ici du moins, les réponses les plus claires. Son étude chronologique met en évidence la forte hausse des cas de discipline de coalition à partir de la fin des années 80, époque qui marque à la fois l'apogée de l'affrontement entre radicaux et conservateurs-catholiques et surtout, élément ici capital, le déclenchement des premières offensives socialistes, situation qui va bientôt amener le renversement du système d'alliances traditionnel et la réconciliation spectaculaire des grands ennemis de hier, désormais constitués en "bloc bourgeois". Cette hausse est plus ou moins parallèle à celle des coalitions elles-mêmes. Cependant la fréquence de la discipline de coalition, généralement très élevée, n'est pas spontanée: elle s'accroît progressivement, au fur et à mesure de l'insertion dans les moeurs électorales de la pratique des alliances, reconnue efficace. Dernier point important à signaler bien qu'aisément compréhensible, une telle stratégie est plus rare chez les grands partis que chez leurs concurrents: solides et conscients de leur forces, radicaux et conservateurs-catholiques n'éprouvent pas autant que les petites formations le besoin de contracter alliance.

GRAPHIQUE 1: QUALITE DE LA DISCIPLINE ELECTORALE (1848-1917)*

Courbe de forte discipline



GRAPHIQUE 2: COMPLEXITE DE LA DISCIPLINE ELECTORALE (1848-1917)*

